

COMMUNE DE CHAMPEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 5 JANVIER 2021

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le mardi cinq janvier deux mille vingt-et-un à la Mairie, à dix-huit heures trente minutes, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire.

PRÉSENTS : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, MME BEROS, M. HOLVOET, MMES PRUD'HOMME, DEWANCKER, MM. FOURNIER, VINCENT, MME ADAMSKI, M. NORIS, MMES BILLAULT (à 18h55), PASTOR, LE LOUËDEC.

ABSENTES EXCUSÉES ET REPRÉSENTÉES : MME PROUVIER a donné pouvoir à M. HOLVOET, MME PITKIAYE a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME BEROS.

Monsieur le Maire présente ses vœux à l'ensemble du Conseil Municipal et au public. Il souhaite la bienvenue à Clémence MORISSEAU et à Saturnin MESNIL de l'association « 1001 sillons » qui vont restituer l'étude des Champs des Possibles.

Monsieur le Maire souhaite :

- Supprimer le point de l'ordre du jour n° 4 : Demande de subvention dans le cadre de la DETR pour des travaux d'éclairage de la salle des fêtes.
- Ajouter deux points à l'ordre du jour :
 - o Reversement au RPI ANDREZEL CHAMPEAUX SAINT MERY de l'aide au soutien scolaire versée par la CCBRC
 - o Instauration de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de télécommunications.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de faire 1 minute de silence suite au décès de Monsieur Marcel GEOFFROY qui nous a quitté le 4 décembre dernier. Monsieur GEOFFROY a été adjoint au Maire de Monsieur POISSON. Il avait à cœur la sécurité des édifices, sa profession.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2020

Le compte rendu est adopté à l'unanimité. Il est procédé à son émargement.

2 – RESTITUTION DE L'ÉTUDE DES CHAMPS DES POSSIBLES

Monsieur le Maire donne la parole à Clémence MORISSEAU et Saturnin MESNIL qui présentent le projet « Tiers-lieu à CHAMPEAUX ». Ils rendent compte du travail qu'ils ont effectué depuis le mois de septembre pour et avec la municipalité de CHAMPEAUX afin de réaliser une étude sur l'identification des usages, les partenariats possibles et le potentiel de financement d'un projet de tiers-lieu à CHAMPEAUX. L'étude est argumentée et circonstanciée et inclus une liste des possibles envisagés, une diversité de points de vue d'acteurs et d'opérateurs locaux, et un projet de fond. Cela donne des bases solides pour la poursuite et la réalisation de ce projet. Clémence

MORISSEAU et Saturnin MESNIL espèrent qu'elles continueront à être inspirantes pour la municipalité, comme cette étude l'a été pour eux.

Comité de pilotage

Un comité de pilotage a été mis en place dès le début de l'étude. Il est constitué du bureau municipal, c'est-à-dire du Maire, de ses quatre adjoints et des deux intervenants, Madame MORISSEAU et de Monsieur MESNIL.

Ce comité de pilotage s'est réuni une première fois à la fin du mois d'août pour lancer l'étude, puis à deux reprises, le 29 octobre et le 24 novembre 2020. Ces rencontres ont permis d'affiner et d'orienter les recherches et les réflexions suscitées par les travaux en cours.

Travail avec le Conseil Municipal

Sous l'impulsion du Maire de la commune, le Conseil Municipal a rapidement été mobilisé sur le projet. Dès le mois de septembre, ses membres ont identifié et proposé de nombreuses activités et services qui pourraient trouver leur place dans le projet.

Ces échanges fructueux ont été repris lors d'une séance de travail effectuée avec l'ensemble du conseil municipal fin septembre. Cela a permis d'identifier et de nommer un certain nombre de besoins et d'envies pour ce lieu. La notion de tiers-lieu a été présentée. Puis ils ont situé les propositions faites par les membres du Conseil Municipal par rapport à quatre axes principaux, définis et validés par le comité de pilotage :

Axe 1 : Agriculture/alimentation

Axe 2 : Santé/services sociaux

Axe 3 : Télétravail/formation

Axe 4 : Culture/loisirs.

Il a également été établi que le projet devait être ouvert à des publics plus larges et éloignés, et porté à l'échelle de la Communauté de Communes, voire du Département.

Propositions pour le projet

Il semble important de penser à un portage élargi du projet.

Au vu des différents entretiens réalisés, il apparaît que l'échelle intercommunale semble plus adaptée à son dimensionnement. La Communauté de Communes Brie Rivières et Châteaux pourrait donc être partie prenante du projet, et ce, dès l'achat de la propriété.

Dans cette optique, et suite à la visite du lieu, Monsieur le Maire de CHAMPEAUX et Monsieur POTEAU, Président de la Communauté de Communes Brie Rivières et Châteaux ont convenu de l'intérêt de porter ensemble, à l'échelle de la Communauté de Communes, le projet d'achat et de rénovation de la propriété d'ATD QUART MONDE.

Une proposition financière a été faite par Monsieur le Maire de CHAMPEAUX au Président d'ATD QUART MONDE. Nous attendons à ce jour la réponse de son président.

Les discussions avec la CCBRC seront reprises ensuite.

La parole est donnée à Monsieur du BOUËTIEZ qui signale que, de par son expérience professionnelle, le projet n'est pas assez ficelé....

Monsieur le Maire remercie une fois de plus Clémence MORISSEAU et Saturnin MESNIL ainsi que Monsieur du BOUËTIEZ pour leurs interventions.

3 - COLLÉGIALE SAINT MARTIN DE CHAMPEAUX – CONVENTION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA TOITURE DE LA CROISÉE DU TRANSEPT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la toiture de la croisée du transept est en très mauvais état.

Lors d'un dernier Conseil, il a été voté le plan de financement. Les accords de subvention de l'État et du Département ont été reçus. Il ne manque plus que celle de la Région qui ne devrait plus tarder à arriver. Les travaux d'un montant de 24 557,25 € HT pourraient être subventionnés à hauteur de 90 %.

Les travaux pourraient commencer dès le mois de juin 2021, si le contrat rural de voirie est terminé à cette date.

La maîtrise d'œuvre sera assurée par Monsieur Jacques MOULIN, Architecte en Chef des Monuments Historiques. Cela comprend la rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises, les procédures de marché public, l'analyse des offres et le suivi des travaux. Il convient de signer le contrat correspondant.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre dont le coût s'élève à 24 557,25 € H.T. (soit 29 468,70 € T.T.C.).

Adopté à l'unanimité.

4 - APPROBATION DE LA CONVENTION UNIQUE ANNUELLE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE-ET-MARNE

Madame BEROS explique qu'il convient de signer la convention unique avec le Centre de Gestion de Seine et Marne. Cet organisme public aide les Collectivités dans la gestion du personnel.

Les missions optionnelles sont détaillées aux articles 23-1, 24 alinéa 2 et 25 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 : Leur périmètre couvre les activités de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction Publique Territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels inaptés, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL. Cette convention est à signer tous les ans.

Adoptée à l'unanimité.

5 - REVERSEMENT AU RPI ANDREZEL CHAMPEAUX SAINT MERY DE L'AIDE AU SOUTIEN SCOLAIRE VERSÉE PAR LA CCBRC

Il convient de reverser au Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique ANDREZEL, CHAMPEAUX, SAINT MERY (RPI) la subvention de soutien financier aux actions scolaires versé par la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux au titre de l'année 2020 (CCBRC) qui s'élève à 2 030 €.

Adopté à l'unanimité.

6 - INSTAURATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES OUVRAGES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Monsieur HUBERT explique au Conseil que la Commune a la possibilité de voter différentes taxes sur l'occupation du domaine public. En effet, ENEDIS et GRDF paient à la Commune une redevance chaque année.

Il est donc proposé de solliciter auprès des opérateurs de téléphonie mobile la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de télécommunications.

Adopté à l'unanimité

7 – QUESTIONS DIVERSES

Cellule de Coopération Communale

La cellule de coopération communale mise en œuvre par Madame Lyvia PROUVIER est chargée de prendre contact avec les personnes les plus vulnérables et de faire un suivi hebdomadaire pour celles qui le souhaitent. Elle est composée de Madame Rachel ADAMSKI, Madame Nadège DEWANCKER, Monsieur Jean-Pierre HOLVOET et de Madame Ghislaine LE LOUEDEC. Les contacts avec les personnes sont bons et attendus par certaines, toutefois les habitants semblent moins réceptifs qu'au premier confinement. Si quelqu'un connaît des personnes isolées, ne pas hésiter à en informer les membres de la Cellule de Coopération Communale.

La prochaine réunion de la Cellule aura lieu le mardi 12 janvier 2021.

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h00.